MAISON GARENNE

RESIDENCE D'ARTISTES - DÔMES SANCY ARTENSE



communauté de communes
Dômes Sancy Artense

APPEL À CANDIDATURES

Résidence d'artiste

Préambule

La Communauté de communes Dômes Sancy Artense propose à un artiste de poursuivre ses recherches personnelles en lien avec le territoire Dômes Sancy Artense dans le cadre d'une résidence de 3 mois dans la Maison Garenne à Saint-Sauves d'Auvergne.

Présentation du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense rassemble 27 communes pour une population totale de 13 088 habitants, sur 690,70 km². La densité de population est faible avec 18,9 habitants/km².

Il s'agit d'un espace rural, montagnard, marqué par un climat subocéanique, avec des altitudes comprises entre 700 mètres dans les vallées de la Sioule et de la Dordogne et 1500 mètres sur les contreforts du massif du Sancy. 17 communes sont dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



Le territoire est désenclavé grâce à l'amélioration de son réseau routier et de l'ouverture de l'autoroute A89. Dômes Sancy Artense relie le sud-ouest auvergnat et la Corrèze à la métropole clermontoise, grâce à deux axes routiers qui se rejoignent au niveau du secteur de St-Julien-Puy-Lavèze et de Laqueuille. La mobilité reste dominée par la voiture.

L'agriculture et le tourisme sont les deux principaux secteurs d'activité de la Communauté de Communes (hors secteur public).

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Saint SAUVES D'AUVERGNE

communauté de communes Dômes Sancy Artense

Présentation du territoire

Le territoire est en croissance démographique constante. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense bénéficie de l'arrivée de nouvelles populations dont majoritairement de nouveaux ménages avec jeunes enfants.
L'attractivité s'explique notamment par la proximité de la métropole clermontoise et par le cadre de vie de très grande qualité qu'offre ce territoire montagnard entre Chaîne des Puys et Massif du Sancy.

Afin de répondre aux enjeux de cohésion sociale, d'épanouissement individuel et d'attractivité locale, la Communauté de Communes développe une politique culturelle structurante autour de trois piliers fondamentaux :

- le spectacle vivant : la Communauté de Communes propose une saison culturelle riche et variée (spectacle vivant, musique, arts plastiques) visant la diversification des publics, la médiation culturelle et le maillage du territoire. Cette programmation s'appuie notamment sur la salle de spectacles intercommunale, La Bascule. Dotée d'équipements techniques professionnels, elle permet le rayonnement des spectacles présentés à l'échelle du territoire. La saison culturelle se veut également itinérante afin d'aller au plus proche des habitants.
- la lecture publique : la Communauté de Communes anime le réseau de lecture publique qui s'organise autour de 2 médiathèques intercommunales têtes de réseau à Tauves et à Rochefort-Montagne, 2 ludothèques intercommunales à Mazayes et à Bagnols, et 13 bibliothèques communales. Le réseau de lecture, par son maillage territorial, offre un accès équitable aux ressources documentaires, aux jeux, au numérique et à un programme annuel d'animations.
- les arts visuels : La Communauté de Communes accueille, chaque année, des artistes en résidence à la Maison Garenne à Saint Sauves d'Auvergne créant ainsi des espaces d'expérimentation pour les artistes, ainsi que des temps forts d'éducation artistique, d'ateliers et de rencontres.



Description de la résidence

Dans sa dynamique de développement culturel, la Communauté de communes Dômes Sancy Artense s'engage, avec la Maison Garenne, dans une démarche de soutien à la création artistique contemporaine.

La Maison Garenne, résidence d'arts visuels, s'inscrit dans une double volonté : soutenir la création contemporaine et créer une rencontre de proximité vivante entre un artiste et les habitants du territoire.

Les résidences reposent sur trois axes stratégiques :

- **Soutien à la création :** Affirmer le soutien de la collectivité aux parcours artistiques émergents ou confirmés en inscrivant l'art contemporain au cœur du territoire.
- **Attractivité et valorisation du territoire :** Porter un regard esthétique et contemporain sur les spécificités paysagères, géologiques, patrimoniales ou humaines de Dômes Sancy Artense.
- **Démocratisation culturelle et lien social :** Créer une rencontre vivante et de proximité entre une démarche artistique et les habitants, favorisant l'accès de tous à la culture.

Sur l'année 2027-2028, deux résidences distinctes sont proposées par la Communauté de communes pour un.e artiste ou pour un collectif d'artistes par résidence.
Ces deux résidences auront lieu sur les périodes suivantes :

- Septembre - Octobre - Novembre 2027
- Mi-mars - Avril - Mai - Mi-juin 2028

Une attention particulière sera portée aux temps d'échanges, d'ateliers et de médiation.



Objectifs de la résidence 2027-2028

Les objectifs de la résidence sont :

Au titre de la création artistique

- Développer une démarche de recherche et créer une œuvre originale inspirée par le territoire (paysages, histoire, géologie, biodiversité, etc.) et ses habitants.
- Optionnel : Explorer et intégrer le site de la Maison Garenne (son architecture, sa mémoire ou son cadre) comme matière au travail de recherche artistique.
- Mener à bien la production de l'œuvre au cours des 3 mois d'immersion sur le territoire.

Au titre de l'action culturelle et de la médiation

- Concevoir et animer des actions de médiation (ateliers de pratique, rencontres, temps d'échange) adapté à la diversité des publics (scolaires, habitants, associations).
- Consacrer une part définie du temps de résidence (30 % du temps) aux temps de transmission et de partage avec la population locale.
- Inscrire la présence de l'artiste au cœur de la vie locale tout au long des trois mois de résidence - Participer aux temps forts de restitution et de valorisation du travail accompli en fin de résidence.



Le projet de création devra s'inspirer du territoire Dômes Sancy Artense (paysage, patrimoine, mémoire, géologie).
Pour cette édition, la Maison Garenne (l'établissement) constitue un support d'exploration privilégié mais reste une piste d'inspiration facultative : toute proposition artistique ancrée dans le territoire sera étudiée avec la même attention.

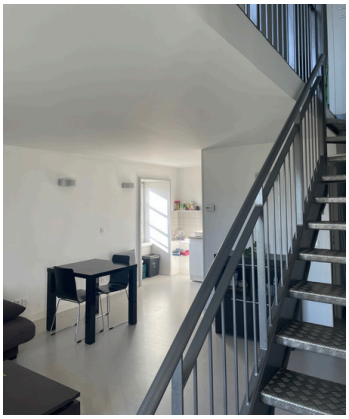


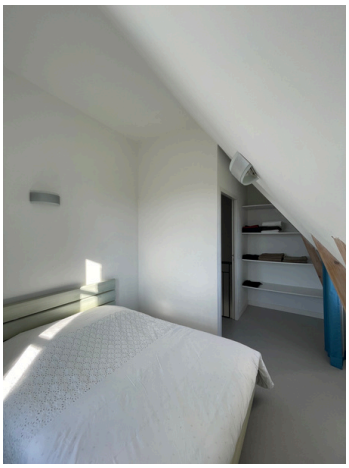
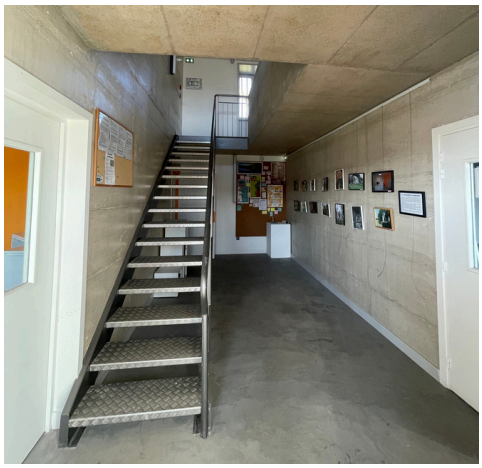
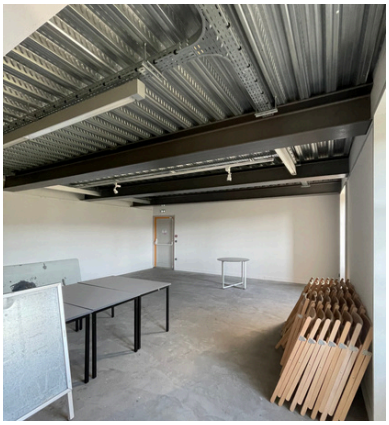
Modalités d'accueil

- Durée : 3 mois
- Périodes :
  Septembre – Octobre – Novembre 2027
  Mi-mars – avril – mai – mi-juin 2028
- Mise à disposition des espaces ci-dessous :
  - Un atelier (47 m2) avec un plan de travail et un point d'eau
  - Une mezzanine (37 m2) avec un espace de bureau (accès internet WIFI et téléphone fixe).
  - Un appartement comportant 2 chambres (20 m2), une salle de bain, des WC et un séjour-cuisine (25 m2).

A noter qu'un appartement, situé au rez-de-chaussée, restera à la disposition de la Communauté de communes pour une utilisation ponctuelle.

- Les artistes sont tenus d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Accompagnement par la chargée de développement du spectacle vivant et arts visuels
- Allocation de résidence : 2000 euros par mois pendant trois mois.



Modalités d'accueil - suite

Une convention de résidence spécifiera les engagements de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et de l'artiste accueilli. Un calendrier des actions sera annexé à la convention.
Dans le cadre de la promotion de la Maison Garenne et du territoire de Dômes Sancy Artense, l'artiste accepte que des informations le concernant (bibliographie, photos...) soient diffusées sur internet et les supports de communication édités par la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et ses différents partenaires.

Déroulement

- Un projet artistique personnel à développer pendant les 3 mois de résidence
- Des actions de médiation à programmer à destination des scolaires et du tout public (environ 10 sur la période des 3 mois / 30% du temps).
- Calendrier des actions de médiation à définir avec la chargée de développement du spectacle vivant et arts visuels
- Prévoir une présentation du projet et/ou oeuvres lors d'une soirée d'ouverture de résidence
- Prévoir une présentation des œuvres lors d'une soirée de sortie de résidence

Critères et condition de sélection

- Originalité du projet présentant un lien avec le territoire de Dômes Sancy Artense
- Démarche professionnelle de création
- Expérience souhaitée dans le domaine de la culture et/ou dans les résidences d'artiste et/ou formation
- Expérience appréciée en médiation culturelle auprès du jeune public
- Permis B obligatoire (lié à l'étendue du territoire) ainsi que la possession d'une voiture
- Maîtrise de la langue française

Dépôt de dossiers

Le dossier doit comporter :

- Fiche de renseignement ci-joint (page 9)
- Curriculum vitae
- Dossier artistique synthétique
- Présentation du projet de résidence

Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le **vendredi 15 janvier 2027 18h00 :**

Envoi numérique au format PDF **OU** envoi courrier (cachet de la poste faisant foi)

Par mail : l.guillonneau@domes-sancyartense.fr

Par courrier : Communauté de communes Dômes Sancy Artense
Pôle Culture / Maison Garenne
Route de Bagnols
63680 La Tour d'Auvergne

Pour permettre aux artistes de se familiariser avec notre collectivité et de rédiger un projet cohérent avec ce même territoire, le candidat est invité à consulter le site internet de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Les dossiers et leurs compléments reçus au format papier ne seront pas réexpédiés aux artistes après délibération du jury.

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection (auquel participera la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, des agents de la Communauté de Communes, des élus en charge de la culture et des personnes ressources issues du secteur culturel) qui veillera à la qualité de la proposition artistique.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par le comité de sélection.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidature, vous pouvez contacter :
Léa Guillonneau- Chargée du développement spectacle vivant et arts visuels
Email : l.guillonneau@domes-sancyartense.fr
A noter : Léa Guillonneau sera abente entre le 18 décembre et 3 janvier. Merci d'anticiper vos questions..

Fiche de renseignements

☐ **La fiche de renseignements** administratifs dument complétée

NOM : .....
Prénom : .....
Date et lieu de naissance : .....
Adresse postale : .....
.....
N° de téléphone : .....
Email : .....
Site personnel présentant le travail artistique :
.....
.....
Numéro de siret : .....

Véhicule personnel : OUI / NON

Dossier de candidature pour la résidence de :
☐ Septembre – octobre – novembre 2027
☐ Mi-mars – avril – mai – mi-juin 2028
Il est possible de postuler aux deux périodes de résidences via un même dossier de candidature.

Avez-vous déjà postulé pour une résidence à la Maison Garenne ? OUI / NON
Si oui, merci de nous préciser quelle(s) année(s) ?.....

L'artiste s'engage à être présent pendant la durée de la résidence.

☐ **Un curriculum vitae** présentant le parcours et les expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc. ; dans le cas d'une candidature en binôme, merci de joindre le CV de chaque artiste).

☐ **Un dossier artistique synthétique** (30 pages maximum comportant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels antérieurs d'œuvres réalisées, datées et légendées ; dans le cas d'une candidature en binôme, merci de joindre le CV de chaque artiste).

☐ **Une présentation du projet de résidence** comportant une **note d'intention** du projet artistique et ses motivations, ainsi que le type d'actions de médiation que vous pouvez encadrer.